

Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

En quoi l'innovation est-elle un facteur de compétitivité ?

DOCUMENT 1

Les objectifs de l'innovation technologique en France (en % du nombre d'entreprises innovantes*)

<i>Maintenir ou accroître sa part de marché</i>	
- En remplaçant les produits obsolètes	31
- En améliorant la qualité des produits existants	56
- En étendant la gamme des produits	58
- En se tournant vers de nouveaux marchés géographiques	33
<i>Augmenter les profits</i>	
- En donnant plus de flexibilité à la production	22
- En réduisant les coûts salariaux	22
- En abaissant la consommation d'énergie	10
<i>Réduire les atteintes à l'environnement</i>	24
<i>Améliorer les conditions de travail et la sécurité</i>	32

* Le caractère innovant d'une entreprise se définit par la mise en œuvre de nouveaux produits, procédés ou services, ou de nouveaux marchés.

Source : *Enquête « Innovation »* - Service d'études stratégiques des statistiques industrielles (SESSI), Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, 2001.

DOCUMENT 2

Rassemblant pôles de recherche publics et privés, grandes entreprises et PME, les pôles de compétitivité ont souvent permis de stimuler la croissance de toute une économie. Il existe quelque 700 pôles à travers le monde : de San Francisco, berceau de la Silicon Valley, à Boston, Cambridge, Grenoble, Tokyo, ou encore Shanghai. Une politique dans laquelle la France est désormais engagée avec ses 67 pôles de compétitivité (dont 9 à vocation mondiale). Il s'agit là d'une nouvelle politique visant à favoriser l'installation de PME autour de grandes entreprises et de pôles de recherche. Les autorités n'hésitent pas à attirer les investisseurs, à grand renfort de subventions et d'incitations fiscales, pour accélérer leur développement. A San Francisco, 135 milliards de dollars (soit 105 milliards d'euros) ont ainsi été débloqués en 2006. La France a prévu la même année 1,5 milliards d'euros d'aides publiques dans la création de ses pôles. Ces mises en commun de moyens peuvent s'affranchir des frontières : Biovalley est un pôle franco-germano-suisse consacré aux sciences de la vie qui rassemble 400 acteurs de la santé, dont Novartis, l'institut Louis Pasteur à Strasbourg, etc. Subventionné à hauteur de 50 % par l'Union européenne, Biovalley souhaite développer les partenariats privés.

Source : Chambre de Commerce France Israël, « Tour d'horizon des "Silicon Valley" du monde », 2006.

DOCUMENT 3

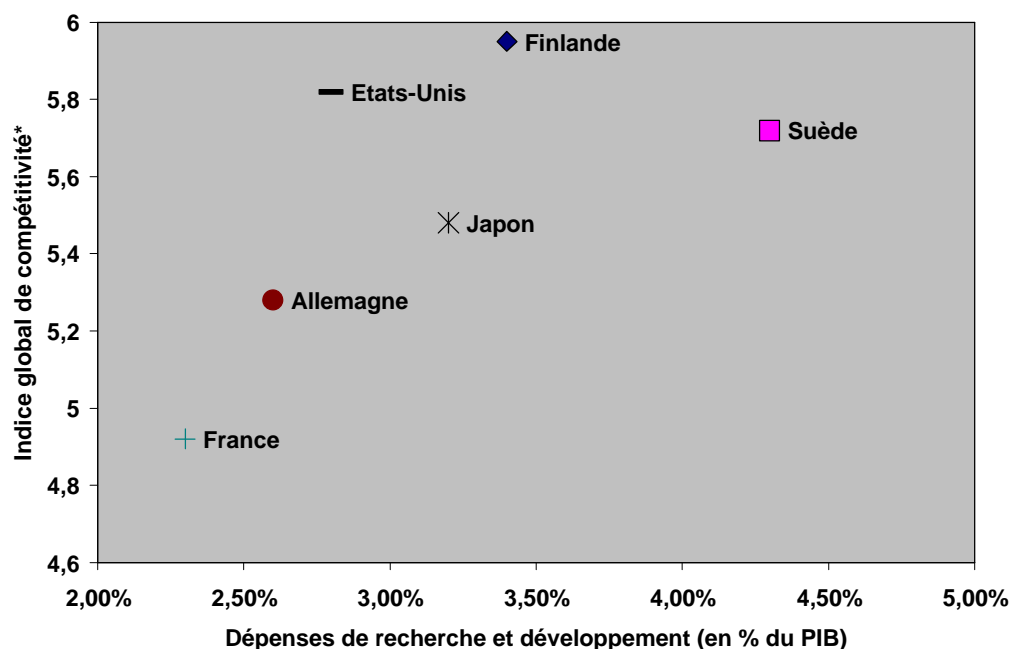
Au cours de la dernière décennie du XX^{ème} siècle, le débat sur l'écart transatlantique des performances avait essentiellement porté sur la capacité d'innovation remarquable des Etats-Unis et sur les conditions d'émergence d'une nouvelle économie. En 2000, l'Europe semblait prête à s'engager dans l'économie fondée sur la connaissance pour stimuler les ressorts de la croissance. Il s'agissait de dynamiser l'économie européenne, notamment par des investissements accrus dans les connaissances et les infrastructures. Une réelle mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne*, qui permettrait de faire de l'Europe un espace attractif pour la production et l'innovation, doit mieux intégrer les politiques nationales et communautaires. Un rapport récent a d'ailleurs suggéré de rediriger une partie du budget européen en faveur des dépenses de soutien à la recherche et développement et à la formation universitaire. La question des moyens se pose aussi pour la réalisation d'un réseau d'infrastructures européen, qui permettrait de mieux intégrer les régions isolées, d'alléger des régions avancées et de consolider les infrastructures de recherche en reliant les pôles de compétitivité que l'Europe entend soutenir.

* Stratégie de Lisbonne : en mars 2000, lors du conseil européen de Lisbonne, les dirigeants européens se sont fixés pour objectif de faire de l'Europe, d'ici à 2010, « l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

Source : Luis MIOTTI et Frédérique SACHWALD, *La croissance française 1950-2030, Le défi de l'innovation*, Institut français des relations internationales, 2005.

DOCUMENT 4

Dépenses de recherche et développement et compétitivité en 2004



*L'indice global de compétitivité se calcule à partir d'éléments relatifs à l'innovation, à la stabilité des prix, au niveau d'éducation entre autres...

Source : Dépenses de Recherche et développement en % du PIB et OCDE, 2004.

DOCUMENT 5

Évolution de la productivité du travail
(pourcentages d'évolution par rapport à l'année précédente)

En %	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis	1,9	0,9	2,8	2,7	3,1	2,1	2,1
Japon	3,2	0,9	1,4	2	2,1	2,3	2,4
Zone euro	1,5	0,3	0,3	0,3	0,9	0,5	1,1
Finlande	2,9	-0,5	1,2	2,5	3,2	1,6	2,4
Suède	1,9	-0,6	1,8	2,1	3,7	2,2	2,7
France	1,4	0,3	0,6	1	2	1,2	1,7

Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n°79, juin 2006.

DOCUMENT 6

La concurrence exacerbée induit une accélération de la mise sur le marché de nouveaux produits ou services.

Les enquêtes montrent que les industriels européens sont encore trop frileux en matière d'innovation et de renouvellement de leur offre produit, alors qu'il s'agit de l'enjeu principal en termes d'emploi, de commerce extérieur et de relance de la consommation. Les entreprises françaises, investissent dans le renouvellement de leur offre deux fois moins que les concurrents japonais, et presque trois fois moins que les groupes américains.

Dans les dernières décennies, l'industrie française a conservé ses emplois et ses marchés en développant essentiellement des innovations incrémentales*, si on fait l'exception de quelques grandes réussites comme Ariane, l'Airbus ou le TGV.

Mais ces réussites ont été le fait de grandes entreprises ; pour les autres, l'innovation incrémentale a été la réponse à la concurrence qui s'exerçait principalement au sein de l'hexagone.

Le contexte actuel est radicalement différent. A présent, pour sauvegarder notre industrie et ses emplois, majoritairement constituée de PME, il convient de développer des innovations de rupture* sur les produits et services que conçoivent et produisent ces PME si on veut conserver une industrie européenne compétitive.

* L'innovation incrémentale désigne l'amélioration des processus ou des produits existants alors que l'innovation de rupture ou radicale repose sur l'utilisation de nouvelles connaissances ou sur la réalisation de produits ou de services radicalement nouveaux.

Source : Pierre DEVALAN, *L'innovation de rupture, clé de la compétitivité*, Hermes science, 2006.